

NOTRE COMPTE RENDU DU CTP DU 17 SEPTEMBRE 2013

Pour rappel ce CTP devait être extraordinaire et portait essentiellement sur le temps travail sauf que nous a été présenté lors de celui-ci 5 autres dossiers pour avis. De plus Mr Bocher, semblait pressé car il avait un impératif pour 17h. Dans ces conditions toutes discussions semblent un peu compliquées.

2 premier avis : approbation des derniers comptes rendus de CTP, nous vous rappelons qu'ils sont disponibles sur l'Intranet pour l'ensemble des personnels mais aussi consultables dans notre local syndical.

Règlement temps de travail

Nous ne reviendrons pas sur tout l'historique du dossier mais nous rappellerons tout de même qu'en réunion de négociation le 3 septembre nous avons réussi, en intersyndicale, à faire plier l'administration sur la mise en place de 7 jours d'autorisation d'absence en place à 7 jours de congés, point que nous avons mis en préambule à toutes discussions. Lors de cette réunion nous avons abordé d'autres thèmes qui nous semblaient importants et dont nous voulions rediscuter en CTP :

Le temps de travail décompté en heure supplémentaire à partir de la 8^{ème} heure : lors de nos négociations, pour une gestion simplifiée dans les services, nous demandions à ce qu'elle soit élargie à 9h. Après un refus au CTP d'hier nous avons demandé alors que la barre soit mise à 8h30 en expliquant toutes les difficultés de passer les heures supplémentaire au bout de 8h de travail. Là encore fin de non recevoir ! Mr BOCHER reste campé sur ses positions en expliquant que ce sera aux chefs de service d'être souple dans le dépassement. Nous lui avons redit la difficulté qu'auront les agents et les chefs de service à gérer les quelques dépassements et que l'évaluation dans un an de la mise en place du règlement sur le temps de travail nous donnera raison.

Le jour de solidarité sera à réaliser le lundi de Pentecôte. Nous avons expliqué que cette journée fixée ce jour là poserait quelques problèmes d'organisation, du fait des fermetures de l'éducation nationale (écoles, périscolaires, etc) et avons proposé que le 50% de service minimum ne soit exceptionnellement pas appliqué afin que chacun puisse poser un RTT ou un Congé. Là aussi, fin de non recevoir cette fois-ci du Colonel GROS.

Pour les agents du CTA (voir document joint de Sandrine).

Enfin, dans un cadre plus juridique, nous avons demandé que soit rajouté dans l'article 29 sur les 33 jours de congés, un rappel à la délibération de 2001 ou du moins à l'article 1 (qui rappelle la délibération de 2001). Cela à été accepté.

Dans ces conditions là, et parce que nous ne voulions pas que l'Administration revienne sur les négociations du 3 septembre, nous nous sommes abstenus comme l'ensemble des organisations syndicales moins 1 voix du SNSPP qui à voté Contre (???)

L'Administration a voté pour.

Ce règlement sera mis en place à partir du 1er janvier 2014.

Régime Indemnitaire des officiers

Comme pour l'ensemble des agents du SDIS44, les officiers verront leur régime indemnitaire modifié. Pour certains à la baisse (au vu de la sortie du dispositif associant Régime Indemnitaire et composante familiale) et d'autres à la hausse. De plus certain se verront payer leurs astreintes et d'autres non (les Chefs de Groupe ayant la possibilité d'avoir une compensation horaire). Le coût annuel de cette augmentation étant de 120000€ (50 000 euros régime indemnitaire + 70 000 astreintes)

Au vu des différences entre l'augmentation pour la catégorie (dont une grande partie de ceux qui ne seront pas réévalués se trouvent dans la catégorie B) et que le dossier reste très opaque (surtout quand il s'agit du RI des officiers de catégorie A), nous avons voté Contre la proposition de l'Administration comme nos collègues du SNSPP et d'Avenir Secours (mais sûrement pas pour les même raisons que les nôtres). La CGT s'est abstenue et la Direction à voté Pour

Modification des documents de référence de la GPEAC

Il s'agissait de remettre à jour le référentiel des emplois et poste SPP au vu de la filière.

Au vu de la préparation bâclée de ce dossier, de sa complexité, des modifications de dernières minutes et de l'envie d'un passage en force du dossier, nous avons voté Contre la proposition de la Direction comme l'ensemble des organisations syndicales (donc 8 voix), Etant donné que l'Administration est minoritaire (7 voix) le dossier a été rejeté. Mais comme nous aimons le répéter nous ne sommes présents que pour un avis consultatif. Le dossier sera donc présenté en l'état au prochain Conseil d'Administration. Cette question sera revue lors d'un CTP extraordinaire en octobre.

Critères d'avancement des officiers

Comme l'an dernier sur cette question, nous ne voulons pas voir apparaître le critère « très favorable » sur un avancement mais seulement « favorable » ou « défavorable ». Nous nous sommes donc abstenus sur la proposition de l'Administration comme le SNSPP et AS, la CGT a voté Contre et l'Administration Pour.

Fixation des taux de promotion pour l'avancement au grade de lieutenant 1^{er} classe

Etant donné que le taux proposé est de 100% nous avons tous voté Pour.

Après cette question il était déjà 16h45 et qu'il ne restait plus que 15mn à Mr BOCHER pour aborder le dernier thème sur le Règlement de Formation. Vu la complexité du dossier que nous n'avons pas abordé en préparation de CTP, ce dossier a été remis à l'ordre du futur CTP de novembre.

Fin de réunion : 17h